



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE
CONVOCAION
8 DÉCEMBRE 2023

DATE D'AFFICHAGE
8 DÉCEMBRE 2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : **21**
PRESENTS : **15**
VOTANTS : **19**

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Douze Décembre à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur de **CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. Mme AUBIN.
M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE. Mme JEUNE.
Mme MINARD de CHABANNES. M. HUSSON. M. BOUTONNAT.
Mme VAZ.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- M. FERBOS, pouvoir à Mme QUATRESSOUS,
- M. BODIN, pouvoir à M. de CHABANNES,
- M. TALABARD, pouvoir à M. BOUCHET,
- Mme PÉRICHON,
- Mme MOUILLÈRE, pouvoir à Mme CHERVIN.

Absent :

- M. MARTIN.

Madame Marjorie VAZ a été élue Secrétaire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les propositions d'inscriptions budgétaires pour
l'année 2024 présentées par Monsieur le Maire pour le budget
Assainissement collectif,

Sur avis favorable de la Commission des Finances réunie le
Jeudi 30 novembre 2023,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2024 qui s'équilibre
en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- en section de fonctionnement : 453 000 €
- en section d'investissement : 197 700 €

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an
que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le - 6 FEV. 2024

Publié ou Notifié

13 DEC. 2023

le :

Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire

